



Rencontres 2008



Quelques informations sur le Swiss Vapeur Parc

A l'occasion des Rencontres 2008 de la C.A.V., la direction du Swiss Vapeur Parc et la commune de Port Valais nous accordent bien des facilités:

- la libre circulation dans le parc pendant toute la durée du séjour pour chaque participant, avant ou après le week-end des Rencontres.
- une surface de parking fermée pendant le week-end pour le stationnement des véhicules tractant une remorque.
- une zone de parking pour les voitures, située à moins de 100 m de l'entrée du S.V.P.
- deux élévateurs hydrauliques pour charger et décharger les locomotives.
- trois espaces couverts (tentes et gare) pour l'exposition de matériel.
- la grande rotonde du parc entièrement attribuée aux locomotives C.A.V.
- une zone de nettoyage des locomotives avec eau et air comprimé.
- un dépôt pour le groupe Furka 130T DFB (exposition et circulations).
- du charbon et de l'eau.

La direction du parc souhaite vivement que les wagons du parc soient tous tirés par des locomotives C.A.V. le samedi entre 14h00 et 17h00. Qu'on se le dise!

Quelques données techniques du parc

Développement du circuit principal :	1650 m.
Développement du circuit secondaire (voies de dépôt) :	300 m.
Plaque tournante (Ø) :	340 cm.
Rampe maximum :	12 ‰
Longueur de la rampe :	230 m.
Plateforme élévatrice :	sur le parking : 220. x 80 cm, 500 kg, haut. max 100 cm. au fond du parc : 260 x 140 cm, 2000 kg, haut max 120 cm.
Type d'attelage :	pivot à boule Ø 16 mm. DIN 1803
Hauteur d'attelage :	180 mm.
Frein :	air comprimé, 6 bars
Raccord de frein :	CEJN série 310

Freinage des trains :

- Une locomotive et deux wagons, le frein de la locomotive est suffisant.
- Une locomotive avec plus de deux wagons, le frein à air comprimé est obligatoire.

Directives de circulation

- La circulation des trains sur le réseau est régie par la marche à vue, cela signifie que la vitesse doit être adaptée aux conditions de visibilité, de façon à pouvoir arrêter le train dans tous les cas avant un éventuel obstacle.
- La vitesse doit être réduite : à tous les passages piétons, lors du passage sur une aiguille en pointe, entre le signal de bloc de « La Treille » et les signaux de sortie de la gare de « Chablais City ».
- En cas d'arrêt d'un train dans un endroit avec peu de visibilité et non protégé par l'installation de bloc, avertir suffisamment tôt le train qui suit.